

# Dernière heure

(NOS DEPECHEES)

## LES RESULTATS

### Dans les Départements

**AIN**  
Nantua  
MM. Chantal, rad. unif. .... 6382 ELU  
Nicod, rad. unif. .... 4276  
M. Chantal, député sortant, avait obtenu au 1er tour 5.400 voix.

**Bourg**  
Deuxième circonscription  
MM. Bossard, rad. unif. .... 8181 ELU  
D'Arbois, rad. unif. .... 7511 ELU  
M. Bossard, député sortant, avait obtenu au 1er tour 6.034 voix.

**ALLIER**  
Première circonscription  
MM. Millo, soc. unif. .... 4485  
D'Arbois, rad. unif. .... 4276  
M. Millo, député sortant, avait obtenu au 1er tour 4.654 voix.

## Le mauvais temps

Marseille, 10 mai.

Par suite du mauvais temps qui règne dans la Méditerranée, les courriers arrivent avec plusieurs heures de retard et les vapeurs qui sortent du port éprouvent quelques difficultés à franchir les passes nord et sud des divers bassins.

Le vent soufflait avec violence, et le mer était démonté.

On ne signale cependant aucun accident.

**Opéron, 10 mai.**  
La neige est tombée cette nuit sur les montagnes du Jura; elle a maintenu jusqu'à 700 mètres d'altitude, mais elle a fondu dans la ville.

**Chambéry, 10 mai.**  
La neige est tombée abondamment cette nuit sur les montagnes et les vallées en sont couvertes jusqu'à moins de trois cents mètres d'altitude. Le froid est vif.

**Saint-Etienne, 10 mai.**  
La neige est tombée la nuit dernière sur la région. Les hauteurs comprises des départements de la Loire et de la Haute-Loire en sont de nouveau couvertes.

## Le tremblement de terre

### EN SICILE

**LES SECOURS**  
Rome, 10 mai.

Il a été impossible d'obtenir, pendant toute la nuit dernière et toute la matinée d'aujourd'hui, des communications avec la Sicile. Ses fils étant occupés par les autorités qui expédient des rapports au gouvernement.

Les militaires officiels ont déclaré que toutes les informations ont été données hier et qu'il n'y a rien à ajouter au résumé fait par le président du Conseil à la Chambre.

On ajouta que sur les lieux du désastre les secours sont bien organisés, les populations des contrées sinistrées ne manquent ni de vivres, ni de tentes, ni de médicaments.

**Catane, 10 mai.**  
Les soldats continuent avec un grand dévouement la recherche des cadavres dans les débris de Lincera, Bongiorno, Passanoro. Quelques cadavres ont été retirés jusqu'à présent.

Les habitants qui ont échappé à la catastrophe et qui sont dépourvus d'abri et de vivres se réunissent autour des cuisines improvisées par les autorités.

Par les soins du préfet, des tentes sont envoyées à Lincera où aucune habitation n'est restée debout et où les paysans campent dans les vignobles.

## Le mystère de Landerneau

**L'EXPERTISE DES VETEMENTS DE PIERRE. — DECLARATIONS DE M. FAILLARD.**  
Brest, 10 mai.

On attend au parquet le rapport du médecin-légitime. Le défendeur de l'ingénieur Pierre croit cependant savoir que quelques taches ont été relevées sur les vêtements de l'inculpé soumis à l'expertise. Mais M. Faillard ne peut donner de fait aucune preuve de la culpabilité de son client.

## Le crime de Bondy

### IMPORTANT REVELATION DE L'AUTOPSIE

Paris, 10 mai.

L'assassinat de Mme Clémence Chazeau, à Bondy, reste toujours aussi mystérieux, mais l'enquête marche de surprise en surprise.

En effet, l'autopsie pratiquée ce matin à la Morgue par le docteur Paul a démontré que l'arme à feu avait été dirigée à la victime avant d'être attachée à coups revolver.

Voici d'ailleurs les conclusions de l'examen pratiqué :

## LES RECHERCHES

Pendant ce temps, M. Vallet, commissaire de police, était informé à la direction de la police judiciaire, qu'un tueur de chiens, nommé Langlais, habitant Belleville-sous-Bois, et ayant une réputation déplorable, était en relation avec la victime. Celle-ci, à différentes reprises, lui avait vendu des chiens appartenant à la propriétaire du pavillon.

Le 29 avril, on avait vu Langlais entrer dans la maison du crime, où il était venu chercher deux de ces animaux. On l'avait vu assis dans les rues de Bondy, le jour de l'assassinat.

M. Vallet, accompagné de dix inspecteurs, s'est rendu ce matin dans une baraque en planches, située dans la campagne, où cet homme habite avec sa femme, son gendre et ses huit enfants.

Une perquisition a été faite, mais elle n'a rien donné de remarquable. Interrogé, Langlais a donné des explications qui ont été prises en compte. Il a été invité néanmoins à se tenir à la disposition de la justice et sera interrogé demain par M. Gilbert, juge d'instruction.

Mais après les découvertes nouvelles de l'autopsie, un transport de justice lui a été immédiatement fait et il est resté arrêté, à deux heures de nuit, accompagné de M. Mouton, directeur de la police judiciaire, Vallet, commissaire de police, et de M. Gilbert, juge d'instruction.

M. Mouton descendit dans la cave où le cadavre de Mme Chazeau avait été trouvé, afin d'y procéder à une expérience : en effet, une voisine ayant affirmé qu'elle avait entendu des bruits inconnus provenant de la chambre de la victime, le magistrat se mit à fouiller dans la cave et dans les paillasses pendant la durée des opérations judiciaires.

M. Mouton descendit dans la cave où le cadavre de Mme Chazeau avait été trouvé, afin d'y procéder à une expérience : en effet, une voisine ayant affirmé qu'elle avait entendu des bruits inconnus provenant de la chambre de la victime, le magistrat se mit à fouiller dans la cave et dans les paillasses pendant la durée des opérations judiciaires.

## UNE STATISTIQUE POUR LE DEPARTEMENT DE LA SEINE

Paris et le département de la Seine avaient à être 54 députés. 12 travaillaient au bureau de la place Philippe-Bon et qui avait été trappé par son dévouement, est la consécration de sa vie. Il a servi jusqu'au bureau de la place du Concert et le dévouement de ses membres du bureau au moment où il allait voter pour la seconde fois. Le vote fut immédiatement arrêté et conduit au commissariat de police voisin. Là, on le pria de décider son état civil.

C'est M. Arthur Gaillet, 29 ans, frère de la docteur chrétienne, domicilié à Bruxelles et dont la maison-oratoire a son siège à la place du Concert.

Le scrutin fut ouvert à 6 heures, mais jusqu'à six heures, aucune animation ne régna autour des bureaux de vote. Il n'y eut qu'un temps, mais coupé de fréquentes absences. Sans les incidents auxquels nous venons de faire allusion rompraient le monotonie de la journée.

Le premier de ces incidents se produisit à la place de la République, où se trouvait le bureau de la place Philippe-Bon. M. Lescroart, qui avait vu un inconnu voler au bureau de la place Philippe-Bon et qui avait été trappé par son dévouement, est la consécration de sa vie. Il a servi jusqu'au bureau de la place du Concert et le dévouement de ses membres du bureau au moment où il allait voter pour la seconde fois. Le vote fut immédiatement arrêté et conduit au commissariat de police voisin. Là, on le pria de décider son état civil.

## LES INCIDENTS SUR ARRÊTE QUATRE PERSONNES ACQUIES D'AVOIR VOTÉ PLUSIEURS FOIS

La journée d'hier a été marquée par de nombreux incidents électoraux qui ont provoqué quatre arrestations.

Le scrutin fut ouvert à 6 heures, mais jusqu'à six heures, aucune animation ne régna autour des bureaux de vote. Il n'y eut qu'un temps, mais coupé de fréquentes absences. Sans les incidents auxquels nous venons de faire allusion rompraient le monotonie de la journée.

Le premier de ces incidents se produisit à la place de la République, où se trouvait le bureau de la place Philippe-Bon. M. Lescroart, qui avait vu un inconnu voler au bureau de la place Philippe-Bon et qui avait été trappé par son dévouement, est la consécration de sa vie. Il a servi jusqu'au bureau de la place du Concert et le dévouement de ses membres du bureau au moment où il allait voter pour la seconde fois. Le vote fut immédiatement arrêté et conduit au commissariat de police voisin. Là, on le pria de décider son état civil.

## A LILLE

Le scrutin fut ouvert à 6 heures, mais jusqu'à six heures, aucune animation ne régna autour des bureaux de vote. Il n'y eut qu'un temps, mais coupé de fréquentes absences. Sans les incidents auxquels nous venons de faire allusion rompraient le monotonie de la journée.

Le premier de ces incidents se produisit à la place de la République, où se trouvait le bureau de la place Philippe-Bon. M. Lescroart, qui avait vu un inconnu voler au bureau de la place Philippe-Bon et qui avait été trappé par son dévouement, est la consécration de sa vie. Il a servi jusqu'au bureau de la place du Concert et le dévouement de ses membres du bureau au moment où il allait voter pour la seconde fois. Le vote fut immédiatement arrêté et conduit au commissariat de police voisin. Là, on le pria de décider son état civil.

## Un allemand arrêté à Bruxelles

Bruxelles, 10 mai.

La police a arrêté ce matin à la gare du Nord un sujet allemand nommé Fritz Kemble, chef d'une bande qui aurait son siège principal à Nice et qui se disposait à commettre. Il est personnellement l'objet d'une demande d'extradition de la part des gouvernements allemand, italien, suisse et français. Il a refusé de donner ses noms de trois complices qui devaient prendre part au cambriolage d'Avonra.

## Le tour de Belgique

Bruxelles, 10 mai.

M. de Maistre a été donné le départ de la septième et dernière course annuelle du Tour de Belgique à Verviers-Bruxelles.

1er, Mollet, à 4 h. 55 ; 2e, Deman, à 5 h. 10 ; 3e, Rossia, à 5 h. 15 ; 4e, Lefevre ; 5e, Bando ; 6e, Comma ; 7e, Deller.

Le classement général du Tour de Belgique est le suivant :

1er, Louis Mollet ; 2e, Jean Housie ; 3e, Paul Deman ; 4e, Odylio Delfry.

## FOOTBALL

### Challenge de la Vie Sportive

A Thumel, un club-club Croisard bat Union Sportive Thumel par 2 buts à 0.

A Ronchin, Union Sportive de Ronchin bat Union Athlétique Lilleuse par 1 but à 0.

A Lille, Inatta Industriel du Nord bat Iris-Club Lillois par 2 buts à 1.

A Roubaix, Club Athlétique Ternois bat Union Sportive Delfort-Atlet.

A Arras, Jeunesse Athlétique Arrasienne bat Sporting-Club Fivois par 3 buts à 1.

## LES RECHERCHES

Pendant ce temps, M. Vallet, commissaire de police, était informé à la direction de la police judiciaire, qu'un tueur de chiens, nommé Langlais, habitant Belleville-sous-Bois, et ayant une réputation déplorable, était en relation avec la victime. Celle-ci, à différentes reprises, lui avait vendu des chiens appartenant à la propriétaire du pavillon.

Le 29 avril, on avait vu Langlais entrer dans la maison du crime, où il était venu chercher deux de ces animaux. On l'avait vu assis dans les rues de Bondy, le jour de l'assassinat.

M. Vallet, accompagné de dix inspecteurs, s'est rendu ce matin dans une baraque en planches, située dans la campagne, où cet homme habite avec sa femme, son gendre et ses huit enfants.

Une perquisition a été faite, mais elle n'a rien donné de remarquable. Interrogé, Langlais a donné des explications qui ont été prises en compte. Il a été invité néanmoins à se tenir à la disposition de la justice et sera interrogé demain par M. Gilbert, juge d'instruction.

Mais après les découvertes nouvelles de l'autopsie, un transport de justice lui a été immédiatement fait et il est resté arrêté, à deux heures de nuit, accompagné de M. Mouton, directeur de la police judiciaire, Vallet, commissaire de police, et de M. Gilbert, juge d'instruction.

M. Mouton descendit dans la cave où le cadavre de Mme Chazeau avait été trouvé, afin d'y procéder à une expérience : en effet, une voisine ayant affirmé qu'elle avait entendu des bruits inconnus provenant de la chambre de la victime, le magistrat se mit à fouiller dans la cave et dans les paillasses pendant la durée des opérations judiciaires.

## Un jeune homme tiré sur des conscrits et en blessé grièvement

Paris, 10 mai.

Un propriétaire de Châtillon, Mme Auger, domiciliée rue de Paris, avait une discussion avec un conscrit d'un groupe de conscrits.

Le fils de Mme Auger, Georges Auger, âgé de vingt-quatre ans, ingénieur topographe, intervint et accusant un conscrit de sa poche, déchargea un coup de son arme.

La balle atteignit un des conscrits, Ernest Lemaire, maçon, âgé de vingt ans, demeurant rue Bianchi, à Fontenay-sous-Bois qui s'écroula au milieu d'une mare de sang.

L'inhérent fut transporté d'urgence à l'hôpital Broussais, où il fut admis dans le coma.

Georges Auger, conduit devant le commissaire de police de Montrouge, déclara qu'il avait tiré pour protéger sa mère, l'absence des conscrits devenant menaçante.

Mais le commissaire déclara qu'il n'aurait proposé d'effrayer les jeunes gens. Il exprima son désespoir d'avoir blessé l'un d'eux très grièvement.

Ayant recueilli ces déclarations, le commissaire de police se rendit à l'hôpital Broussais, mais Ernest Lemaire n'avait pas encore repris connaissance et le magistrat dut se retirer sans avoir interrogé.

On se désolait de sauver le blessé. Le magistrat a gardé Georges Auger à sa disposition.

## Le crime de Bondy

### IMPORTANT REVELATION DE L'AUTOPSIE

Paris, 10 mai.

L'assassinat de Mme Clémence Chazeau, à Bondy, reste toujours aussi mystérieux, mais l'enquête marche de surprise en surprise.

En effet, l'autopsie pratiquée ce matin à la Morgue par le docteur Paul a démontré que l'arme à feu avait été dirigée à la victime avant d'être attachée à coups revolver.

Voici d'ailleurs les conclusions de l'examen pratiqué :

## LES RECHERCHES

Pendant ce temps, M. Vallet, commissaire de police, était informé à la direction de la police judiciaire, qu'un tueur de chiens, nommé Langlais, habitant Belleville-sous-Bois, et ayant une réputation déplorable, était en relation avec la victime. Celle-ci, à différentes reprises, lui avait vendu des chiens appartenant à la propriétaire du pavillon.

Le 29 avril, on avait vu Langlais entrer dans la maison du crime, où il était venu chercher deux de ces animaux. On l'avait vu assis dans les rues de Bondy, le jour de l'assassinat.

M. Vallet, accompagné de dix inspecteurs, s'est rendu ce matin dans une baraque en planches, située dans la campagne, où cet homme habite avec sa femme, son gendre et ses huit enfants.

Une perquisition a été faite, mais elle n'a rien donné de remarquable. Interrogé, Langlais a donné des explications qui ont été prises en compte. Il a été invité néanmoins à se tenir à la disposition de la justice et sera interrogé demain par M. Gilbert, juge d'instruction.

Mais après les découvertes nouvelles de l'autopsie, un transport de justice lui a été immédiatement fait et il est resté arrêté, à deux heures de nuit, accompagné de M. Mouton, directeur de la police judiciaire, Vallet, commissaire de police, et de M. Gilbert, juge d'instruction.

M. Mouton descendit dans la cave où le cadavre de Mme Chazeau avait été trouvé, afin d'y procéder à une expérience : en effet, une voisine ayant affirmé qu'elle avait entendu des bruits inconnus provenant de la chambre de la victime, le magistrat se mit à fouiller dans la cave et dans les paillasses pendant la durée des opérations judiciaires.

## LES RECHERCHES

Pendant ce temps, M. Vallet, commissaire de police, était informé à la direction de la police judiciaire, qu'un tueur de chiens, nommé Langlais, habitant Belleville-sous-Bois, et ayant une réputation déplorable, était en relation avec la victime. Celle-ci, à différentes reprises, lui avait vendu des chiens appartenant à la propriétaire du pavillon.

Le 29 avril, on avait vu Langlais entrer dans la maison du crime, où il était venu chercher deux de ces animaux. On l'avait vu assis dans les rues de Bondy, le jour de l'assassinat.

M. Vallet, accompagné de dix inspecteurs, s'est rendu ce matin dans une baraque en planches, située dans la campagne, où cet homme habite avec sa femme, son gendre et ses huit enfants.

Une perquisition a été faite, mais elle n'a rien donné de remarquable. Interrogé, Langlais a donné des explications qui ont été prises en compte. Il a été invité néanmoins à se tenir à la disposition de la justice et sera interrogé demain par M. Gilbert, juge d'instruction.

Mais après les découvertes nouvelles de l'autopsie, un transport de justice lui a été immédiatement fait et il est resté arrêté, à deux heures de nuit, accompagné de M. Mouton, directeur de la police judiciaire, Vallet, commissaire de police, et de M. Gilbert, juge d'instruction.

M. Mouton descendit dans la cave où le cadavre de Mme Chazeau avait été trouvé, afin d'y procéder à une expérience : en effet, une voisine ayant affirmé qu'elle avait entendu des bruits inconnus provenant de la chambre de la victime, le magistrat se mit à fouiller dans la cave et dans les paillasses pendant la durée des opérations judiciaires.

## LES RECHERCHES

Pendant ce temps, M. Vallet, commissaire de police, était informé à la direction de la police judiciaire, qu'un tueur de chiens, nommé Langlais, habitant Belleville-sous-Bois, et ayant une réputation déplorable, était en relation avec la victime. Celle-ci, à différentes reprises, lui avait vendu des chiens appartenant à la propriétaire du pavillon.

Le 29 avril, on avait vu Langlais entrer dans la maison du crime, où il était venu chercher deux de ces animaux. On l'avait vu assis dans les rues de Bondy, le jour de l'assassinat.

M. Vallet, accompagné de dix inspecteurs, s'est rendu ce matin dans une baraque en planches, située dans la campagne, où cet homme habite avec sa femme, son gendre et ses huit enfants.

Une perquisition a été faite, mais elle n'a rien donné de remarquable. Interrogé, Langlais a donné des explications qui ont été prises en compte. Il a été invité néanmoins à se tenir à la disposition de la justice et sera interrogé demain par M. Gilbert, juge d'instruction.

Mais après les découvertes nouvelles de l'autopsie, un transport de justice lui a été immédiatement fait et il est resté arrêté, à deux heures de nuit, accompagné de M. Mouton, directeur de la police judiciaire, Vallet, commissaire de police, et de M. Gilbert, juge d'instruction.

M. Mouton descendit dans la cave où le cadavre de Mme Chazeau avait été trouvé, afin d'y procéder à une expérience : en effet, une voisine ayant affirmé qu'elle avait entendu des bruits inconnus provenant de la chambre de la victime, le magistrat se mit à fouiller dans la cave et dans les paillasses pendant la durée des opérations judiciaires.

## LES RECHERCHES

Pendant ce temps, M. Vallet, commissaire de police, était informé à la direction de la police judiciaire, qu'un tueur de chiens, nommé Langlais, habitant Belleville-sous-Bois, et ayant une réputation déplorable, était en relation avec la victime. Celle-ci, à différentes reprises, lui avait vendu des chiens appartenant à la propriétaire du pavillon.

Le 29 avril, on avait vu Langlais entrer dans la maison du crime, où il était venu chercher deux de ces animaux. On l'avait vu assis dans les rues de Bondy, le jour de l'assassinat.

M. Vallet, accompagné de dix inspecteurs, s'est rendu ce matin dans une baraque en planches, située dans la campagne, où cet homme habite avec sa femme, son gendre et ses huit enfants.

Une perquisition a été faite, mais elle n'a rien donné de remarquable. Interrogé, Langlais a donné des explications qui ont été prises en compte. Il a été invité néanmoins à se tenir à la disposition de la justice et sera interrogé demain par M. Gilbert, juge d'instruction.

Mais après les découvertes nouvelles de l'autopsie, un transport de justice lui a été immédiatement fait et il est resté arrêté, à deux heures de nuit, accompagné de M. Mouton, directeur de la police judiciaire, Vallet, commissaire de police, et de M. Gilbert, juge d'instruction.

M. Mouton descendit dans la cave où le cadavre de Mme Chazeau avait été trouvé, afin d'y procéder à une expérience : en effet, une voisine ayant affirmé qu'elle avait entendu des bruits inconnus provenant de la chambre de la victime, le magistrat se mit à fouiller dans la cave et dans les paillasses pendant la durée des opérations judiciaires.

## LES RECHERCHES

Pendant ce temps, M. Vallet, commissaire de police, était informé à la direction de la police judiciaire, qu'un tueur de chiens, nommé Langlais, habitant Belleville-sous-Bois, et ayant une réputation déplorable, était en relation avec la victime. Celle-ci, à différentes reprises, lui avait vendu des chiens appartenant à la propriétaire du pavillon.

Le 29 avril, on avait vu Langlais entrer dans la maison du crime, où il était venu chercher deux de ces animaux. On l'avait vu assis dans les rues de Bondy, le jour de l'assassinat.

M. Vallet, accompagné de dix inspecteurs, s'est rendu ce matin dans une baraque en planches, située dans la campagne, où cet homme habite avec sa femme, son gendre et ses huit enfants.

Une perquisition a été faite, mais elle n'a rien donné de remarquable. Interrogé, Langlais a donné des explications qui ont été prises en compte. Il a été invité néanmoins à se tenir à la disposition de la justice et sera interrogé demain par M. Gilbert, juge d'instruction.

Mais après les découvertes nouvelles de l'autopsie, un transport de justice lui a été immédiatement fait et il est resté arrêté, à deux heures de nuit, accompagné de M. Mouton, directeur de la police judiciaire, Vallet, commissaire de police, et de M. Gilbert, juge d'instruction.

M. Mouton descendit dans la cave où le cadavre de Mme Chazeau avait été trouvé, afin d'y procéder à une expérience : en effet, une voisine ayant affirmé qu'elle avait entendu des bruits inconnus provenant de la chambre de la victime, le magistrat se mit à fouiller dans la cave et dans les paillasses pendant la durée des opérations judiciaires.

## LES RECHERCHES

Pendant ce temps, M. Vallet, commissaire de police, était informé à la direction de la police judiciaire, qu'un tueur de chiens, nommé Langlais, habitant Belleville-sous-Bois, et ayant une réputation déplorable, était en relation avec la victime. Celle-ci, à différentes reprises, lui avait vendu des chiens appartenant à la propriétaire du pavillon.

Le 29 avril, on avait vu Langlais entrer dans la maison du crime, où il était venu chercher deux de ces animaux. On l'avait vu assis dans les rues de Bondy, le jour de l'assassinat.

M. Vallet, accompagné de dix inspecteurs, s'est rendu ce matin dans une baraque en planches, située dans la campagne, où cet homme habite avec sa femme, son gendre et ses huit enfants.

Une perquisition a été faite, mais elle n'a rien donné de remarquable. Interrogé, Langlais a donné des explications qui ont été prises en compte. Il a été invité néanmoins à se tenir à la disposition de la justice et sera interrogé demain par M. Gilbert, juge d'instruction.

Mais après les découvertes nouvelles de l'autopsie, un transport de justice lui a été immédiatement fait et il est resté arrêté, à deux heures de nuit, accompagné de M. Mouton, directeur de la police judiciaire, Vallet, commissaire de police, et de M. Gilbert, juge d'instruction.

M. Mouton descendit dans la cave où le cadavre de Mme Chazeau avait été trouvé, afin d'y procéder à une expérience : en effet, une voisine ayant affirmé qu'elle avait entendu des bruits inconnus provenant de la chambre de la victime, le magistrat se mit à fouiller dans la cave et dans les paillasses pendant la durée des opérations judiciaires.

## LES RECHERCHES

Pendant ce temps, M. Vallet, commissaire de police, était informé à la direction de la police judiciaire, qu'un tueur de chiens, nommé Langlais, habitant Belleville-sous-Bois, et ayant une réputation déplorable, était en relation avec la victime. Celle-ci, à différentes reprises, lui avait vendu des chiens appartenant à la propriétaire du pavillon.

Le 29 avril, on avait vu Langlais entrer dans la maison du crime, où il était venu chercher deux de ces animaux. On l'avait vu assis dans les rues de Bondy, le jour de l'assassinat.

M. Vallet, accompagné de dix inspecteurs, s'est rendu ce matin dans une baraque en planches, située dans la campagne, où cet homme habite avec sa femme, son gendre et ses huit enfants.

Une perquisition a été faite, mais elle n'a rien donné de remarquable. Interrogé, Langlais a donné des explications qui ont été prises en compte. Il a été invité néanmoins à se tenir à la disposition de la justice et sera interrogé demain par M. Gilbert, juge d'instruction.

Mais après les découvertes nouvelles de l'autopsie, un transport de justice lui a été immédiatement fait et il est resté arrêté, à deux heures de nuit, accompagné de M. Mouton, directeur de la police judiciaire, Vallet, commissaire de police, et de M. Gilbert, juge d'instruction.

M. Mouton descendit dans la cave où le cadavre de Mme Chazeau avait été trouvé, afin d'y procéder à une expérience : en effet, une voisine ayant affirmé qu'elle avait entendu des bruits inconnus provenant de la chambre de la victime, le magistrat se mit à fouiller dans la cave et dans les paillasses pendant la durée des opérations judiciaires.

## Un allemand arrêté à Bruxelles

Bruxelles, 10 mai.

La police a arrêté ce matin à la gare du Nord un sujet allemand nommé Fritz Kemble, chef d'une bande qui aurait son siège principal à Nice et qui se disposait à commettre. Il est personnellement l'objet d'une demande d'extradition de la part des gouvernements allemand, italien, suisse et français. Il a refusé de donner ses noms de trois complices qui devaient prendre part au cambriolage d'Avonra.

## Le tour de Belgique

Bruxelles, 10 mai.

M. de Maistre a été donné le départ de la septième et dernière course annuelle du Tour de Belgique à Verviers-Bruxelles.

1er, Mollet, à 4 h. 55 ; 2e, Deman, à 5 h. 10 ; 3e, Rossia, à 5 h. 15 ; 4e, Lefevre ; 5e, Bando ; 6e, Comma ; 7e, Deller.

Le classement général du Tour de Belgique est le suivant :

1er, Louis Mollet ; 2e, Jean Housie ; 3e, Paul Deman ; 4e, Odylio Delfry.

## FOOTBALL

### Challenge de la Vie Sportive

A Thumel, un club-club Croisard bat Union Sportive Thumel par 2 buts à 0.

A Ronchin, Union Sportive de Ronchin bat Union Athlétique Lilleuse par 1 but à 0.

A Lille, Inatta Industriel du Nord bat Iris-Club Lillois par 2 buts à 1.

A Roubaix, Club Athlétique Ternois bat Union Sportive Delfort-Atlet.

A Arras, Jeunesse Athlétique Arrasienne bat Sporting-Club Fivois par 3 buts à 1.

## LES RECHERCHES

Pendant ce temps, M. Vallet, commissaire de police, était informé à la direction de la police judiciaire, qu'un tueur de chiens, nommé Langlais, habitant Belleville-sous-Bois, et ayant une réputation déplorable, était en relation avec la victime. Celle-ci, à différentes reprises, lui avait vendu des chiens appartenant à la propriétaire du pavillon.

Le 29 avril, on avait vu Langlais entrer dans la maison du crime, où il était venu chercher deux de ces animaux. On l'avait vu assis dans les rues de Bondy, le jour de l'assassinat.

M. Vallet, accompagné de dix inspecteurs, s'est rendu ce matin dans une baraque en planches, située dans la campagne, où cet homme habite avec sa femme, son gendre et ses huit enfants.

Une perquisition a été faite, mais elle n'a rien donné de remarquable. Interrogé, Langlais a donné des explications qui ont été prises en compte. Il a été invité néanmoins à se tenir à la disposition de la justice et sera interrogé demain par M. Gilbert, juge d'instruction.

Mais après les découvertes nouvelles de l'autopsie, un transport de justice lui a été immédiatement fait et il est resté arrêté, à deux heures de nuit, accompagné de M. Mouton, directeur de la police judiciaire, Vallet, commissaire de police, et de M. Gilbert, juge d'instruction.

M. Mouton descendit dans la cave où le cadavre de Mme Chazeau avait été trouvé, afin d'y procéder à une expérience : en effet, une voisine ayant affirmé qu'elle avait entendu des bruits inconnus provenant de la chambre de la victime, le magistrat se mit à fouiller dans la cave et dans les paillasses pendant la durée des opérations judiciaires.

## LES RECHERCHES

Pendant ce temps, M. Vallet, commissaire de police, était informé à la direction de la police judiciaire, qu'un tueur de chiens, nommé Langlais, habitant Belleville-sous-Bois, et ayant une réputation déplorable, était en relation avec la victime. Celle-ci, à différentes reprises, lui avait vendu des chiens appartenant à la propriétaire du pavillon.

Le 29 avril, on avait vu Langlais entrer dans la maison du crime, où il était venu chercher deux de ces animaux. On l'avait vu assis dans les rues de Bondy, le jour de l'assassinat.

M. Vallet, accompagné de dix inspecteurs, s'est rendu ce matin dans une baraque en planches, située dans la campagne, où cet homme habite avec sa femme, son gendre et ses huit enfants.

Une perquisition a été faite, mais elle n'a rien donné de remarquable. Interrogé, Langlais a donné des explications qui ont été prises en compte. Il a été invité néanmoins à se tenir à la disposition de la justice et sera interrogé demain par M. Gilbert, juge d'instruction.

Mais après les découvertes nouvelles de l'autopsie, un transport de justice lui a été immédiatement fait et il est resté arrêté, à deux heures de nuit, accompagné de M. Mouton, directeur de la police judiciaire, Vallet, commissaire de police, et de M. Gilbert, juge d'instruction.

M. Mouton descendit dans la cave où le cadavre de Mme Chazeau avait été trouvé, afin d'y procéder à une expérience : en effet, une voisine ayant affirmé qu'elle avait entendu des bruits inconnus provenant de la chambre de la victime, le magistrat se mit à fouiller dans la cave et dans les paillasses pendant la durée des opérations judiciaires.

## LES RECHERCHES

Pendant ce temps, M. Vallet, commissaire de police, était informé à la direction de la police judiciaire, qu'un tueur de chiens, nommé Langlais, habitant Belleville-sous-Bois, et ayant une réputation déplorable, était en relation avec la victime. Celle-ci, à différentes reprises, lui avait vendu des chiens appartenant à la propriétaire du pavillon.

Le 29 avril, on avait vu Langlais entrer dans la maison du crime, où il était venu chercher deux de ces animaux. On l'avait vu assis dans les rues de Bondy, le jour de l'assassinat.

M. Vallet, accompagné de dix inspecteurs, s'est rendu ce matin dans une baraque en planches, située dans la campagne, où cet homme habite avec sa femme, son gendre et ses huit enfants.

Une perquisition a été faite, mais elle n'a rien donné de remarquable. Interrogé, Langlais a donné des explications qui ont été prises en compte. Il a été invité néanmoins à se tenir à la disposition de la justice et sera interrogé demain par M. Gilbert, juge d'instruction.

Mais après les découvertes nouvelles de l'autopsie, un transport de justice lui a été immédiatement fait et il est resté arrêté, à deux heures de nuit, accompagné de M. Mouton, directeur de la police judiciaire, Vallet, commissaire de police, et de M. Gilbert, juge d'instruction.

M. Mouton descendit dans la cave où le cadavre de Mme Chazeau avait été trouvé, afin d'y procéder à une expérience : en effet, une voisine ayant affirmé qu'elle avait entendu des bruits inconnus provenant de la chambre de la victime, le magistrat se mit à fouiller dans la cave et dans les paillasses pendant la durée des opérations judiciaires.

## LES RECHERCHES

Pendant ce temps, M. Vallet, commissaire de police, était informé à la direction de la police judiciaire, qu'un tueur de chiens, nommé Langlais, habitant Belleville-sous-Bois, et ayant une réputation déplorable, était en relation avec la victime. Celle-ci, à différentes reprises, lui avait vendu des chiens appartenant à la propriétaire du pavillon.

Le 29 avril, on avait vu Langlais entrer dans la maison du crime, où il était venu chercher deux de ces animaux. On l'avait vu assis dans les rues de Bondy, le jour de l'assassinat.

M. Vallet, accompagné de dix inspecteurs, s'est rendu ce matin dans une baraque en planches, située dans la campagne, où cet homme habite avec sa femme, son gendre et ses huit enfants.

Une perquisition a été faite, mais elle n'a rien donné de remarquable. Interrogé, Langlais a donné des explications qui ont été prises en compte. Il a été invité néanmoins à se tenir à la disposition de la justice et sera interrogé demain par M. Gilbert, juge d'instruction.

Mais après les découvertes nouvelles de l'autopsie, un transport de justice lui a été immédiatement fait et il est resté arrêté, à deux heures de nuit, accompagné de M. Mouton, directeur de la police judiciaire, Vallet, commissaire de police, et de M. Gilbert, juge d'instruction.

M. Mouton descendit dans la cave où le cadavre de Mme Chazeau avait été trouvé, afin d'y procéder à une expérience : en effet, une voisine ayant affirmé qu'elle avait entendu des bruits inconnus provenant de la chambre de la victime, le magistrat se mit à fouiller dans la cave et dans les paillasses pendant la durée des opérations judiciaires.

## LES RECHERCHES

Pendant ce temps, M. Vallet, commissaire de police, était informé à la direction de la police judiciaire, qu'un tueur de chiens, nommé Langlais, habitant Belleville-sous-Bois, et ayant une réputation déplorable, était en relation avec la victime. Celle-ci, à différentes reprises, lui avait vendu des chiens appartenant à la propriétaire du pavillon.

Le 29 avril, on avait vu Langlais entrer dans la maison du crime, où il était venu chercher deux de ces animaux. On l'avait vu assis dans les rues de Bondy, le jour de l'assassinat.

M. Vallet, accompagné de dix inspecteurs, s'est rendu ce matin dans une baraque en planches, située dans la campagne, où cet homme habite avec sa femme, son gendre et ses huit enfants.

Une perquisition a été faite, mais elle n'a rien donné de remarquable. Interrogé, Langlais a donné des explications qui ont été prises en compte. Il a été invité néanmoins à se tenir à la disposition de la justice et sera interrogé demain par M. Gilbert, juge d'instruction.

Mais après les découvertes nouvelles de l'autopsie, un transport de justice lui a été immédiatement fait et il est resté arrêté, à deux heures de nuit, accompagné de M. Mouton, directeur de la police judiciaire, Vallet, commissaire de police, et de M. Gilbert, juge d'instruction.

M. Mouton descendit dans la cave où le cadavre de Mme Chazeau avait été trouvé, afin d'y procéder à une expérience : en effet, une voisine ayant affirmé qu'elle avait entendu des bruits inconnus provenant de la chambre de la victime, le magistrat se mit à fouiller dans la cave et dans les paillasses pendant la durée des opérations judiciaires.

## LES RECHERCHES

Pendant ce temps, M. Vallet, commissaire de police, était informé à la direction de la police judiciaire, qu'un tueur de chiens, nommé Langlais, habitant Belleville-sous-Bois, et ayant une réputation déplorable, était en relation avec la victime. Celle-ci, à différentes reprises, lui avait vendu des chiens appartenant à la propriétaire du pavillon.

Le 29 avril, on avait vu Langlais entrer dans la maison du crime, où il était venu chercher deux de ces animaux. On l'avait vu assis dans les rues de Bondy, le jour de l'assassinat.

M. Vallet, accompagné de dix inspecteurs, s'est rendu ce matin dans une baraque en planches, située dans la campagne, où cet homme habite avec sa femme, son gendre et ses huit enfants.

Une perquisition a été faite, mais elle n'a rien donné de remarquable. Interrogé, Langlais a donné des explications qui ont été prises en compte. Il a été invité néanmoins à se tenir à la disposition de la justice et sera interrogé demain par M. Gilbert, juge d'instruction.

Mais après les découvertes nouvelles de l'autopsie, un transport de justice lui a été immédiatement fait et il est resté arrêté, à deux heures de nuit, accompagné de M. Mouton, directeur de la police judiciaire, Vallet, commissaire de police, et de M. Gilbert, juge d'instruction.

M. Mouton descendit dans la cave où le cadavre de Mme Chazeau avait été trouvé, afin d'y procéder à une expérience : en effet, une voisine ayant affirmé qu'elle avait entendu des bruits inconnus provenant de la chambre de la victime, le magistrat se mit à fouiller dans la cave et dans les paillasses pendant la durée des opérations judiciaires.